



**FÊTER
RENCONTRER
PARTAGER**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2026

**ÉLECTION DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

NOTE D'INFORMATION RELATIVE À LA NOMINATION DES CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION POUR L'ANNÉE 2026

Le conseil d'administration de l'association Maison de Rêves est élu pour une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire début février 2027. Celui-ci sera voté lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 5 février 2026. Les réunions sont d'ores et déjà programmées et publiées ([**lien**](#)), il se réunit tous les quatre mois au minimum.

Tous les membres sont éligibles à le rejoindre. Ils choisissent ensuite un pôle, qui est un sous-groupe gérant une partie des activités de l'association. Les pôles sont des petits groupes de 2 à 6 personnes avec au moins une personne du Conseil d'Administration et des bénévoles. Cette fonction est exercée bénévolement.

Si vous êtes intéressé ou que vous souhaitez rejoindre le conseil d'administration, merci de contacter le référent ou de retourner le formulaire à l'association au plus tard le mercredi 4 février 2026.

Référent : Cédric VEDRENNE

Contact : c.vedrenne.maisondereves@gmail.com

Nom : _____

Prénom : _____

Contact : _____

Je souhaite rejoindre le conseil d'administration 2026.